



# Déclarations et Discours

---

N° 84/19

## DONNONS UNE VIGUEUR NOUVELLE AUX NATIONS UNIES

Déclaration de Stephen Lewis, ambassadeur et représentant permanent du Canada aux Nations unies à l'assemblée générale des Nations unies, à New York, le 17 décembre 1984.

Dans environ vingt-quatre heures, nous serons arrivés au terme de la première partie de la trente-neuvième session de l'assemblée générale. L'heure n'est donc plus aux longs discours. Cependant, mon pays ne peut pas ne pas saisir cette occasion de faire quelques remarques qui se veulent brèves et précises.

Pour dire les choses simplement, le Canada éprouve à la fois de la lassitude et de l'impatience à l'égard de ceux qui s'acharnent à contester la valeur, la légitimité et la pertinence de l'Organisation des Nations unies. Cela n'arrive que trop souvent à l'extérieur de cette organisation — parfois, cela se produit même en son sein. Le Canada est d'avis que le temps est venu de lancer une campagne concertée pour la défense et le renforcement des Nations unies. Aucune circonstance ne se prête aussi bien à l'accomplissement de cette tâche que l'année du quarantième anniversaire.

Il ne viendrait à l'esprit de personne de nier que l'ONU, et plusieurs de ses organes, souffrent de carences. Nous avons entendu à maintes reprises l'énumération de ces lacunes : les détracteurs de l'organisation nous ont répété à satiété que la polarisation des membres autour des super-puissances réduit les Nations unies à l'impuissance; que la rhétorique des discours est souvent excessive et farfelue; que les déclarations, les sujets discutés et les arguments utilisés finissent par sombrer dans la répétition; que les pratiques en usage à l'ONU sont dépassées; et que la lenteur avec laquelle on y effectue les moindres changements est telle qu'elle équivaut à de l'inertie.

Il y a, hélas, une part de vérité dans chacune de ces allégations. Un certain désespoir est excusable — nous comprenons que les Nations unies puissent paraître futiles quand on y observe certains comportements qui se fondent sur la rancœur et provoquent l'immobilisme. Mais aller jusqu'à reconnaître le bien fondé de l'ensemble de ces allégations équivaldrait, aux yeux du Canada, à ne pas tenir compte de deux éléments fondamentaux. Tout d'abord les espoirs placés dans les Nations unies sont démesurés. Quand bien même elle s'appuierait sur la meilleure volonté du monde et le plus grand idéalisme, l'organisation ne pourrait jamais être conçue comme une panacée. Elle représente plutôt un cadre institutionnel à l'intérieur duquel agissent des nations indépendantes. Son efficacité est fonction de l'engagement et de la collaboration de chacun des États souverains qui la composent. Ainsi que l'a fait remarquer le premier secrétaire général, Trygve Lie, en 1946, dans le premier rapport qu'il a présenté : « L'Organisation des Nations unies ne saurait être plus forte que la volonté collective des nations qui lui accordent leur appui. Seule, elle ne peut rien accomplir. C'est un organisme qui permet aux nations de collaborer. On peut l'utiliser, le perfectionner en tenant compte de ses activités et de l'expérience acquise, et servir ainsi l'humanité comme jamais elle ne le fut; on peut aussi le rejeter et le détruire. »

---